

Operating Personnel Credentials

*Titre de compétences du personnel
d'exploitation*

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

A. INTRODUCTION

- 1. Title
- 2. Number
- 3. Purpose
- 4. Applicability
- 5. Effective Date

B. REQUIREMENTS

R1 to R1.2

C. MEASURES

M1 to M1.2

D. COMPLIANCE

- 1. Compliance Monitoring Process
 - 1.1 Compliance Monitoring Responsibility
 - 1.2 Compliance Monitoring Period and Reset Timeframe
 - 1.3 Data Retention
 - 1.4 Additional Compliance Information
- 2. Levels of Non-Compliance
 - 2.1 Level 1
 - 2.2 Level 2
 - 2.3 Level 3
 - 2.4 Level 4

E. REGIONAL DIFFERENCES

VERSION HISTORY

A. INTRODUCTION

- 1. Titre
- 2. Numéro
- 3. Objet
- 4. Applicabilité
- 5. Date d'entrée en vigueur

B. EXIGENCES

E1 à E1.2

C. MESURES

M1 à M1.2

D. CONFORMITÉ

- 1. Processus de vérification de la conformité
 - 1.1 Responsabilité de la vérification de la conformité
 - 1.2 Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité
 - 1.3 Conservation des données
 - 1.4 Autre information sur la conformité
- 2. Niveaux de non-conformité
 - 2.1 Niveau 1
 - 2.2 Niveau 2
 - 2.3 Niveau 3
 - 2.4 Niveau 4

E. DIFFÉRENCES RÉGIONALES

HISTORIQUE DES VERSIONS

Operating Personnel Credentials

Titre de compétences du personnel d'exploitation

Ch.	English Version		Version française
-----	-----------------	--	-------------------

A. Introduction / Introduction

1.	Title: Operating Personnel Credentials	1.	Titre : Titre de compétences du personnel d'exploitation
2.	Number: PER-003-0	2.	Numéro : PER-003-0
3.	Purpose: Certification of operating personnel is necessary to ensure minimum competencies for operating a reliable Bulk Electric System.	3.	Objet : La certification du personnel d'exploitation est requise pour obtenir l'assurance qu'il a les compétences minimales dans l'exploitation fiable d'un réseau de transport principal.
4.	Applicability	4.	Applicabilité
4.1	Transmission Operator	4.1	Exploitants des réseaux de transport.
4.2	Balancing Authorities	4.2	Responsables de l'équilibrage.
4.3	Reliability Coordinators	4.3	Coordonnateurs de la fiabilité.
5.	Effective Date: April 1, 2005	5.	Date d'entrée en vigueur : Le 1 ^{er} avril 2005

B. Requirements / Exigences

R1	Each Transmission Operator, Balancing Authority, and Reliability Coordinator shall staff all operating positions that meet both of the following criteria with personnel that are NERC-certified for the applicable functions:	E1	Chaque exploitant du réseau de transport, responsable de l'équilibrage et coordonnateur de la fiabilité doit pourvoir tous les postes d'exploitation répondant aux critères ci-après avec des personnes certifiées par la NERC pour les fonctions qui s'appliquent :
R1.1	Positions that have the primary responsibility, either directly or through communications with others, for the real-time operation of the interconnected Bulk Electric System.	E1.1	Les postes qui comptent parmi leurs responsabilités principales, sous leur supervision immédiate ou par des communications avec d'autres, l'exploitation en temps réel du réseau de transport principal interconnecté.
R1.2	Positions directly responsible for complying with NERC standards.	E1.2	Les postes dont les responsabilités directes comportent la conformité aux normes de la NERC.

C. Measures / Mesures

M1	Each Transmission Operator, Balancing Authority, and Reliability Coordinator shall have NERC-certified operating personnel on shift in required positions at all times with the following exceptions:	M1	Chaque exploitant du réseau de transport, responsable de l'équilibrage et coordonnateur de la fiabilité doit toujours avoir un personnel d'exploitation certifié par la NERC en service aux postes requis, sauf dans les situations suivantes :
----	---	----	---

Operating Personnel Credentials

Titre de compétences du personnel d'exploitation

Ch.	English Version		Version française
M1.1	While in training, an individual without the proper NERC certification credential may not independently fill a required operating position. Trainees may perform critical tasks only under the direct, continuous supervision and observation of the NERC-certified individual filling the required position.	M1.1	Pendant sa formation, une personne qui n'a pas les titres de compétences de la certification appropriée de la NERC ne peut pas occuper de façon autonome un poste d'exploitation nécessaire. Les stagiaires ne peuvent accomplir des tâches critiques que sous la supervision directe et continue de la personne certifiée par la NERC qui occupe le poste nécessaire.
M1.2	During a real-time operating emergency, the time when control is transferred from a primary control center to a backup control center shall not be included in the calculation of non-compliance. This time shall be limited to no more than four hours.	M1.2	Pendant une urgence d'exploitation en temps réel, le temps de transfert d'un centre de conduite principal à un centre de repli ne doit pas être inclus dans le calcul de la non-conformité. Ce délai ne doit pas dépasser quatre heures.

D. Compliance / Conformité

1.	<p>Compliance Monitoring Process</p> <p>Periodic Review: An on-site review will be conducted every three years. Staffing schedules and certification numbers will be compared to ensure that positions that require NERC-certified operating personnel were covered as required. Certification numbers from the Transmission Operator, Balancing Authority, and Reliability Coordinator will be compared with NERC records.</p> <p>Exception Reporting: Any violation of the standard must be reported to the Regional Reliability Organization, who will inform the NERC Vice President-Compliance, indicating the reason for the non-compliance and the mitigation plans taken.</p>	1.	<p>Processus de vérification de la conformité</p> <p>Audit périodique : Un audit sur place aura lieu tous les trois ans. Les calendriers de dotation et les numéros de certification seront comparés de façon qu'on ait l'assurance que les postes exigeant un personnel d'exploitation certifié par la NERC ont été pourvus selon les besoins. Les numéros de certification provenant de l'exploitant du réseau de transport, du responsable de l'équilibrage et du coordonnateur de la fiabilité seront comparés avec les dossiers de la NERC.</p> <p>Rapport d'anomalies : Toute transgression de la norme doit être déclarée à l'organisation régionale de fiabilité, qui en informera le vice-président de la NERC responsable de la conformité, en indiquant le motif de la non-conformité et les plans d'atténuation mis en œuvre.</p>
1.1	<p>Compliance Monitoring Responsibility.</p> <p>Regional Reliability Organization.</p>	1.1	<p>Responsabilité de la vérification de la conformité</p> <p>Organisation régionale de fiabilité.</p>
1.2	<p>Compliance Monitoring Period and Reset Timeframes</p> <p>One calendar month without a violation.</p>	1.2	<p>Périodicité de la vérification de la conformité et délai de retour en conformité</p> <p>Un mois civil sans transgression.</p>
1.3	<p>Data Retention</p> <p>Present calendar year plus previous calendar year staffing plan.</p>	1.3	<p>Conservation des données</p> <p>Plan de dotation pour l'année civile en cours, plus celui de la précédente.</p>
1.4	<p>Additional Compliance Information</p> <p>Not specified.</p>	1.4	<p>Autre information sur la conformité</p> <p>Aucune n'a été précisée.</p>

Operating Personnel Credentials

Titre de compétences du personnel d'exploitation

Ch.	English Version		Version française
2.	Levels of Non-Compliance	2.	Niveaux de non-conformité
2.1	Level 1: The Transmission Operator, Balancing Authority, or Reliability Coordinator did not meet the requirement for a total time greater than 0 hours and up to 12 hours during a one calendar month period for each required position in the staffing plan.	2.1	Niveau 1 : L'exploitant du réseau de transport, le responsable de l'équilibrage ou le coordonnateur de la fiabilité n'a pas satisfait à l'exigence pendant une période comprise entre 0 heure et 12 heures au cours d'un mois civil pour chaque poste nécessaire dans le plan de dotation.
2.2	Level 2: The Transmission Operator, Balancing Authority, or Reliability Coordinator did not meet the requirement for a total time greater than 12 hours and up to 36 hours during a one calendar month period for each required position in the staffing plan.	2.2	Niveau 2 : L'exploitant du réseau de transport, le responsable de l'équilibrage ou le coordonnateur de la fiabilité n'a pas satisfait à l'exigence pendant une période comprise entre 12 heures et 36 heures au cours d'un mois civil pour chaque poste nécessaire dans le plan de dotation.
2.3	Level 3: The Transmission Operator, Balancing Authority, or Reliability Coordinator did not meet the requirement for a total time greater than 36 hours and up to 72 hours during a one-month calendar period for each required position in the staffing plan.	2.3	Niveau 3 : L'exploitant du réseau de transport, le responsable de l'équilibrage ou le coordonnateur de la fiabilité n'a pas satisfait à l'exigence pendant une période comprise entre 36 heures et 72 heures au cours d'un mois civil pour chaque poste nécessaire dans le plan de dotation.
2.4	Level 4: The Transmission Operator, Balancing Authority, or Reliability Coordinator did not meet the requirement for a total time greater than 72 hours during a one calendar month period for each required position in the staffing plan.	2.4	Niveau 4 : L'exploitant du réseau de transport, le responsable de l'équilibrage ou le coordonnateur de la fiabilité n'a pas satisfait à l'exigence pendant une période supérieure à 72 heures au cours d'un mois civil pour chaque poste nécessaire dans le plan de dotation.

E. Regional Differences / Différences régionales

1.	None identified	1.	Aucune n'a été établie
----	-----------------	----	------------------------

Version History

Version	Date	Action	Change Tracking
0	April 1, 2005	Effective Date	New

Historique des versions

Version	Date	Intervention	Suivi des modifications
0	Le 1 ^{er} avril 2005	Date d'entrée en vigueur	Nouvelle norme